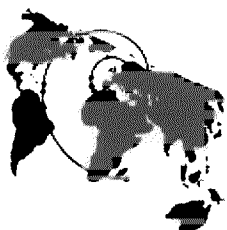


VII^{ème} CONFERENCE DES PRESIDENTS
DES
REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Açores, Canarias, Guadeloupe, Guyane, Madeira, Martinique et La Réunion



LANZAROTE

RUP

CONFERENCE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Régions Européennes Ultrapérimériques

Documents Adoptés par la VII^{ème}
Conférence des Présidents des
Régions Ultrapérimériques

Lanzarote, le 25 septembre 2001

Déclaration Finale

~~~~~

Résolutions Annexes

- Résolution sur la coopération inter RUP dans le domaine de la Recherche
- Résolution sur la Gestion des Déchets
- Résolution sur l'avenir de la politique commune de la pêche
- Résolution sur la Société de l'Information
- Résolution sur le Développement Durable des RUP
- Résolution sur la fiscalité et les aides d'Etat à finalité régionale
- Résolution sur les mouvements d'immigration
- Résolution sur les transports

~~~~~

VII^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapérimériques

Lanzarote, le 25 septembre 2001



VII^{ème} CONFERENCE DES PRESIDENTS

DECLARATION FINALE

REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Açores, Canarias, Guadeloupe, Guyane, Madeira, Martinique et La Réunion

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Lanzarote, le 25 septembre, tiennent à exprimer leur plus totale compassion et solidarité avec toutes les victimes d' attentats terroristes aux USA et dans le reste du Monde.

La VII^{ème} Conférence fait le pari d'intensifier les liens de coopération basés sur le respect mutuel des identités et des cultures, la compréhension et la tolérance entre les peuples.

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Lanzarote, le 25 septembre 2001 pour leur VII^{ème} Conférence Annuelle

Expriment à M. Ciavarini Azzi, Président du groupe Interservices de la Commission toute leur reconnaissance pour son engagement permanent auprès des Régions Ultrapériphériques ;

Saluent la présence de M. Xavier Gizard, Secrétaire Général de la CRPM, dont la solidarité vis à vis des positions des RUP a été constante.

En conclusion de cette Septième Conférence les Présidents ont adopté la déclaration suivante:

DECLARATION DES PRESIDENTS

DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Lanzarote, le 25 septembre 2001

Considérant la déclaration de la Conférence de Funchal en mars 2000 et le bilan de la coopération entre les régions initiée en 1995 à Goubeyre et prolongée par un second protocole pour le période 2000 – 2005 ;

Soulignant les progrès accomplis dans la première phase de mise en oeuvre de l'article 299.2 grâce aux actions menées tant auprès des Présidences portugaise (rencontre de Funchal), française (rencontre de Paris) et suédoise (rencontre de St. Denis), du Comité des Régions (rapport Antoine Karam), du Parlement Européen (rapport Margie Sudre), qu'auprès de la Commission – en particulier auprès du Commissaire Michel Barnier et du Groupe Interservices ;

Constatant cependant que les réponses apportées jusqu'alors par la Commission ne suffisent pas à constituer le "saut qualitatif" annoncé par le rapport de la Commission en mars 2000 et que demeure le risque d'une interprétation restrictive de l'article 299.2 ;

Conscients d'autre part de l'enjeu de la nouvelle phase de construction européenne et de son influence sur l'avenir des RUP et le développement durable dans le contexte actuel de la globalisation.

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et la Réunion, réunis à Lanzarote le 25 septembre 2001;

1. Décident sur la base du Protocole de Coopération en vigueur, de donner une nouvelle dynamique à leurs actions concertées pour la valorisation de leurs atouts, pour la prise en compte de leur unicité dans le futur de l'Union ainsi qu'au partenariat avec la Commission et les États ;
2. Rappellent que l'ultrapériphérie constitue une entité unique reconnue dans le droit primaire de l'Union par l'article 299-2 qui constitue la base juridique de référence, devant servir à la définition d'une stratégie globale de développement durable à travers les politiques actuelles aussi bien que futures de l'Union ;
3. Regrettent que les dossiers indispensables au développement durable des RUP n'ont pas été traités avec la célérité nécessaire pour leur pleine efficacité dans des économies déjà déséquilibrées et fragilisées ;
4. Demandent le maintien des dispositions en matière de fiscalité et de régime d'aides d'Etat, ainsi que l'organisation d'une concertation appropriée avec les Régions ;
5. Demandent que soit assurées aux RUP des conditions de croissance économique soutenue et le maintien des niveaux de développement internes, notamment en matière fiscale en finançant les surcoûts, et en créant des conditions favorables à l'implantation des entreprises ;
6. Demandent qu'une attention particulière soit apportée au POSEI - ENERGIE ;
7. Considèrent que le problème du transport revêt une importance capitale et doit bénéficier des soutiens nécessaires pour assurer la libre circulation des personnes et des biens, réduire les conséquences des surcoûts pour le développement de ces régions, et notamment dans les RUP archipélagiques

8. Demandent à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 299 – 2 ;
9. Réaffirment les termes de leur Mémoire de Cayenne sur la nécessité de valoriser les atouts qui peuvent contribuer à leur développement durable et à celui de leurs zones régionales et de l'Union ;
10. Constatent que, dans les domaines stratégiques pour l'avenir (environnement, NTIC, formation, recherche), des moyens communautaires offrent des opportunités qu'il convient de saisir (V^e et VI^e Programme Cadre de Recherche, Interreg et NTIC) ;
11. Décident d'ores et déjà de prendre la Résolution Cadre jointe pour le développement de la coopération dans le domaine de la recherche, du développement et des technologies ;
12. Considèrent notamment que l'application des avancées de la société de l'information peut être une réelle possibilité pour réduire les handicaps de l'éloignement et souhaitent participer à toutes les stratégies européennes en la matière (commerce, éducation, médecine) ;
13. Décident en conséquence d'établir un programme de coopération entre les RUP pour encourager de manière conjointe des actions précises en relation avec la société de l'information, notamment dans les domaines du e-commerce, du e-gouvernement, de l'identité de la culture et du développement durable ;
14. Conviennent de définir dans un document d'orientation stratégique, un plan d'action pour la valorisation de leurs atouts qui sera proposé à la Commission et à leurs États membres au premier semestre de 2002 ;
15. Considèrent d'une extrême importance pour leurs Régions les débats ouverts sur l'avenir de l'Union Européenne du fait de son élargissement, du contexte de globalisation, de la nécessité de développement durable et de l'exigence démocratique ;

16. Affirment notamment leur volonté de défendre ensemble la position des RUP dans le débat sur la cohésion, la gouvernance et le rôle de l'intégration régionale dans la globalisation ;
17. Demandent que le rapport sur la cohésion – dans sa version française – soit corrigé pour lever les ambiguïtés identifiées et se félicitent du soutien apporté par la CRPM dans sa Déclaration finale de son Assemblée Générale à Porto ;
18. Considèrent en outre que l'application des stratégies régionales de développement durable, préconisées par le Conseil européen de Göteborg, justifie que les désavantages réels de leurs territoires soient pris en compte dans la mise en œuvre des politiques communautaires visant cet objectif ;
19. Décident de présenter à la Commission une contribution commune dans le dernier trimestre 2001 mais affirment des aujourd'hui leur attachement aux trois volets – économique, social, territorial – de la politique de cohésion ;
20. Constatent que les principes généraux énoncés dans le Livre Blanc sur la Gouvernance – partenariat élargie, cohérence des politiques notamment – sont ceux que la Commission et les RUP ont déclaré indispensables pour mettre en oeuvre la stratégie globale de développement durable des RUP, mais déplorent que l'application de ce principe soit encore insatisfaisante ;
21. Considèrent encore que la bonne gouvernance passe par l'existence des statuts constitutionnels adéquats dans chaque Région, de façon à permettre une meilleure gestion participative des intérêts légitimes respectifs ;
22. Sont convaincus que le rôle des Régions est déterminant dans la réussite des projets politiques européennes et soutiennent les positions du Comité des Régions en la matière, en défendant, néanmoins, l'amélioration du fonctionnement de cette institution ;

23. Considèrent que l'intégration régionale et la reconnaissance de la diversité culturelle constituent la seule voie équilibrée pour une globalisation correctrice des inégalités entre le Nord et le Sud, capable d'assurer un développement durable de la planète et de créer les conditions de stabilisation des populations les plus défavorisées souvent contraintes aujourd'hui à une émigration forcée et clandestine ;
24. Rappellent que dans le contexte de monde multipolaire marqué par l'émergence de blocs régionaux, les RUP peuvent être des frontières actives de l'Union comme le souligne le rapport de la Commission ;
25. Déplorent le décalage entre le discours de principe et la prise en considération réelle de leur situation dans les politiques internationales de l'Union et les conséquences ainsi créées sur leurs économies régionales ;
26. Regrettent que contrairement au mandat de négociation, l'étude d'impact des accords de Cotonou sur les RUP ne soit faite qu'après leur signature, et demandent que les régions soient informées des termes de référence de l'étude en cours de préparation ;
27. Demandent que la commission mette en oeuvre dès à présent, les principes de gouvernance qu'elle entend promouvoir en associant les RUP à la préparation des accords de coopération et de co-développement dans leurs zones respectives ;
28. Rappellent le rôle stratégique du Groupe Interservices dans le cadre du partenariat et lors de la consultation préalable qui doit s'instaurer pour l'élaboration de toute politique ayant un impact sur les RUP et demandent en conséquence à la Commission de se doter des moyens nécessaires aux objectifs de transversalité et de cohérence affichés dans son rapport de mars 2000 ;
29. Se félicitent de la tenue de la première réunion de coordination entre le GIS et le Comité de Suivi des RUP annoncé par le Commissaire Barnier, et proposent son

renouvellement régulier dans l'année afin de suivre l'évolution des dossiers ;

30. Conviennent de s'assurer de la mise en oeuvre plus rigoureuse de dispositions retenues par le Protocole de Coopération de mars 2000 afin de :

- définir un programme d'action élaboré au regard du calendrier communautaire,
- préparer sur le plan sectoriel les documents de référence permettant d'argumenter et de justifier les positions RUP de mettre en place et de développer des supports de communication,
- organiser – pour ce faire- les réunions ad hoc nécessaires du Comité de Suivi ou de son Secrétariat avec les responsables régionaux concernés pour le programme de travail ;

31. Décident de donner mandat au Comité de Suivi pour étudier la mise en place d'une structure visant à dynamiser les débats de l'ultrapériphérie (Observatoire, Fondation...) ;

32. Approuvent les résolutions suivantes jointes en annexe :

- sur la coopération inter RUP dans le domaine de la recherche,
- sur la gestion des déchets,
- sur l'avenir de la politique commune de la pêche,
- sur la société de l'information,
- sur un développement durable des RUP,
- sur la fiscalité et les aides d'Etat à finalité régionale,
- sur le mouvements de inmigration,
- sur les transports ;

33. Face à ce qui est exprimé dans le Traité d'Amsterdam qui consacre juridiquement une identité spécifique différente, pour les Régions Ultrapérimériques, d'ailleurs déjà exprimée et bien, dans les documents communautaires ;

Considérant les travaux positifs qui résultent de la constitution, à cet effet, d'un groupe interservices :

- Recommandent au Comité de Suivi l'élaboration d'une proposition à présenter à la Commission sur le modèle institutionnel de participation autonome des RUP dans l'UE au sens du renforcement de sa position ;
 - La Conférence des RUP, considérant le prochain élargissement de l'UE, ainsi que les avantages attribuées aux produits de pays tiers, se propose de présenter à la Commission, pour une décision, une étude sur les impacts de telles mesures.
34. Conviennent de l'importance de la prochaine Présidence de l'Union européenne par l'Espagne pour faire avancer les principes et les priorités énoncés ci-dessus, compte tenu du calendrier général de travail de l'Union européenne ;
35. Décident en conséquence que le Secrétariat du Comité de Suivi est mandaté pour prendre dès à présent les contacts nécessaires afin de proposer à la Conférence les démarches utiles à la progression des dossiers RUP pendant cette Présidence et un calendrier d'actions ;
36. Mandatent dès à présent, les Présidents du Gouvernement Autonome des Canaries pour sensibiliser les autorités de l'État espagnol au souhait de la Conférence ;
37. Mandatent le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration au Président de la Commission européenne, du Parlement Européen et du Comité des Régions, aux Chefs d'États et de Gouvernement concernés, aux députés du Parlement européen et aux membres du Comité des Régions issus des régions ultrapérimériques, ainsi

qu'au Secrétaire Général et au Bureau politique de la
Conférence des Régions Périphériques Maritimes ;

La Conférence a demandé à M. Román Rodriguez Rodriguez,
Président du Gouvernement des Canaries de bien vouloir
prolonger ses fonctions de Président de la Conférence pendant la
prochaine année, et convient que le Président de la Régional
Martinique lui succedera dans ces fonctions.

AÇORES

CANARIAS

GUADELOUPE

GUYANA

MADEIRA

MARTINICA

LA REUNION

